



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.267**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de M. Jean CHORRO,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27962- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DE VENTE DE
PIANOS DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliott BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

FM

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 5.3 Designation de représentants

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DE VENTE DE PIANOS DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2013-174 en date du 29 avril 2013, il a été approuvé le principe de la vente de certains pianos vétustes et ne correspondant plus aux exigences du Conservatoire Darius Milhaud. La liste exhaustive a été communiquée accompagnée de l'estimation des mises à prix.

L'objet de la présente délibération est la création d'une commission permettant la cession de ce patrimoine, celle-ci étant garante du respect des principes d'égalité et d'impartialité.

Il est rappelé que ce patrimoine mobilier fait parti du domaine privé de la collectivité et n'est, par conséquent, pas soumis à une procédure de déclassement.

Cette commission sera composée de 3 représentants : 2 élus de la majorité municipale et 1 élu de l'opposition.

Il est proposé de désigner pour la majorité eu égard à leur délégation :

- Madame Patricia LARNAUDIE, Adjoint au Maire,
- Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire,

Un élu de l'opposition est à désigner.

Cette Commission recevra l'appui de l'administration (*Direction Générale Adjointe Éducation, Culture et Politique de la Ville, Direction du Conservatoire*).

Cette Commission devra étudier les dossiers des candidats ayant déposé une offre d'acquisition au moins égale au prix fixé dans la délibération précitée. Elle aura pour mission de définir les modalités d'attribution aux éventuels acquéreurs, afin de garantir la transparence des transactions qui sera une procédure de soumission sous pli cacheté.

Dans ce cas, l'objet des ventes sera publié sur le site de la Ville et affiché sous le porche de l'Hôtel de Ville. Les acquéreurs potentiels devront faire parvenir leurs offres avant la date limite de dépôt du 30 juin 2013.

L'ouverture des plis se fera par la commission ad hoc début juillet et celle-ci émettra un avis consultatif présentant la liste des acquéreurs. Cet avis sera transmis au Maire qui signifiera l'attribution des instruments aux acquéreurs. Une information sera donnée aux membres du Conseil Municipal.

Les instruments devront être enlevés avant le 25 août 2013 afin de libérer totalement l'Hôtel de Caumont.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T., une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la création de la Commission municipale de cession du patrimoine mobilier
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER** à la désignation de ses membres.

**2013.267 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DE VENTE DE
PIANOS DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

-oOo-

BULLETIN DE VOTE

-oOo-

Rapport N°: 07.06

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DE VENTE DE PIANOS
DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD :

- **Patricia LARNAUDIE**
- **Gérard BRAMOULLE**
- **Aucun Elu de l'Opposition ne s'est désigné**

-oOo-

BULLETIN DE VOTE

-oOo-

Rapport N°: 07.06

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DE VENTE DE PIANOS
DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD :

- **Patricia LARNAUDIE**
- **Gérard BRAMOULLE**
- **Aucun Elu de l'Opposition ne s'est désigné**